

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION AVEC LES REPRÉSENTANTS
DU MONDE AGRICOLE
VENDREDI 2 OCTOBRE 2020**

Le vendredi 2 octobre 2020 à la Villa Blanche à Coudekerque, les maîtres d'ouvrage du projet GridLink ont rencontré des représentants du monde agricole.

Étaient présents :

- Vincent MAERTEN, Première section des Wateringues du Nord
- Sylvain DECROOCQ, Président du syndicat agricole de Bourbourg
- Guy LELIEUR, Vice-Président de la Première section des Wateringues du Nord
- Hubert VANDERBEKEN, Chambre d'Agriculture du Nord et du Pas-de-Calais
- Anne NICOLAS, Chambre d'agriculture du Nord et du Pas-de-Calais
- Marianne BOUTRY, FDSEA 59
- Pierre MORTREUX, Chambre d'agriculture du Nord et du Pas-de-Calais
- Catherine BARON, Grand Port Maritime de Dunkerque
- Marc HAERINCK, Grand Port Maritime de Dunkerque
- Jacques DAMBRE, association syndicale autorisée de drainage (ASAD)
- Laurent DEMOLINS, garant de la concertation pour la Commission Nationale du Débat Public (en visioconférence)
- David BARBER, maîtrise d'ouvrage GridLink (en visioconférence)
- Gabriel DUDICOURT, maîtrise d'ouvrage RTE
- Daniel DEGHILAGE, maîtrise d'ouvrage RTE
- Lucie DELCOURT, maîtrise d'ouvrage RTE
- Thomas MILORADOVIC, interprète
- Lisa BOUDEHENT, en charge des dossiers réglementaires et environnementaux, Arcadis
- Frédéric BUSSELEZ, facilitateur

Après un tour de table pour que chacun puisse se présenter, Frédéric BUSSELEZ rappelle le contexte de la concertation. A la demande de Anne NICOLAS, Laurent DEMOLINS explique la présence d'un garant de la CNDP pour cette réunion technique.

Il précise également que cela n'empêche pas que les agriculteurs puissent participer aux réunions publiques de Bourbourg et Loon-Plage pour poser leurs questions devant le public.

David BARBER, pour GridLink, rappelle les précédentes étapes de concertation, présente le processus de demandes d'autorisations, le calendrier et expose les objectifs, les caractéristiques et les impacts attendus du projet. Il précise notamment que, concernant les travaux de pose du câble sur la partie terrestre, un espace de 20 mètres de large sera nécessaire pendant le chantier. Ensuite, après la mise en service, il faudra prévoir une servitude de 6 m. Une fois les travaux terminés, le sol est remis dans son état initial. Sur la majeure partie du tracé, il s'agit d'une tranchée mais certaines zones seront franchies en sous-œuvre, par forages dirigés (routes, watergangs importants...). Il y a 8 routes et 4 watergangs qui devront être traversés par un forage dirigé.

Gabriel DUDICOURT détaille le tracé du raccordement entre la station de conversion et le poste de Warande (réseau 400 000 volts). Il indique que, suite à la concertation Fontaine qui s'applique uniquement à RTE, gestionnaire de transport d'électricité en France, et à une réunion le 31 août à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dunkerque, sous l'égide de la sous-préfecture, ont été validés une aire d'étude, un fuseau de moindre impact pour la détermination du tracé de la liaison souterraine et l'emplacement du poste. Il est précisé que les différentes parties du tracé global ne sont pas soumis aux mêmes procédures ; la partie RTE (raccordement) est soumise à une validation par les services de l'Etat. Pour GridLink, il s'agit d'autorisations environnementales.

Il est aussi précisé par les maîtres d'ouvrage que la pose d'un câble de ce type se fait en deux étapes avec d'abord l'installation de fourreaux, puis, il est possible de revenir lors d'une période ultérieure pour tirer le câble. Cela peut permettre de faire mieux coïncider le calendrier des travaux avec le calendrier agricole et ainsi de minimiser les impacts.

Au cours de la présentation, de nombreuses questions sont posées :

Est-ce que les entreprises prestataires pour la construction et la pose sont déjà sélectionnées ?

GridLink indique qu'une procédure d'appel d'offres est lancée avec la pré-sélection de quatre entreprises pour la station de conversion et trois entreprises pour la pose du câble. Ce processus va s'étaler sur un an (jusqu'à fin 2021). Il est précisé que les contrats de construction ne seront passés qu'après avoir obtenu les autorisations environnementales pour garantir que toutes les remarques et retours d'expériences des parties prenantes puissent y être intégrés.

Le chantier se fera-t-il en une étape ou deux étapes ? Est-ce qu'il y aura une ou des entreprises différentes sur la partie terrestre, pour les secteurs GridLink et RTE ?

Les deux chantiers seront coordonnés mais menés de manière distincte ; celui de RTE pourrait commencer fin 2022. RTE a des accords-cadres pour tous ses chantiers. Il est précisé que ce n'est pas un chantier continu mais par atelier.

Le calendrier de travaux indiqué (mi-2023) concerne donc le tracé de la côte à la station de conversion. Pour le reste on ne sait pas encore ?

RTE indique que ses travaux pourraient commencer mi-2022 si tout se passe bien au niveau administratif. Globalement les travaux devront être terminés en même temps mais il s'agit de deux calendriers séparés.

Combien de temps faudra-t-il pour réaliser les travaux sur les 13 kilomètres (partie GridLink) ?

Les travaux sont prévus pour une durée de 6 mois mais par tronçon pour les 13 kilomètres de câble. Il sera donc possible de prendre en compte le calendrier agricole et GridLink est tout à fait d'accord pour essayer de minimiser le temps en coordination avec les agriculteurs. De la même manière, il conviendra de prévenir le Port et les agriculteurs de la date des travaux le plus en amont possible (au moins un an à l'avance).

Recommandation du monde agricole : commencer par les dunes pour « se faire la main » mais surtout pour gérer le calendrier agricole : les travaux pourraient ainsi débuter tôt en hiver près du trait de côte, sur des parcelles non cultivées, puis se poursuivre afin d'atteindre les parcelles cultivées en mars-avril. Les représentants du monde agricole demandent à ce que les travaux sur des parcelles cultivées soient terminés fin septembre.

Nous avons compris qu'il y aura des échanges à mener sur le choix définitif du tracé côté RTE. Qu'en est-il sur le tracé côté GridLink ?

Le tracé est très proche de celui présenté depuis 2017. Marc HAERINCK du GPMD précise que le tracé a été validé par le Port, au plus près de ses couloirs techniques. La section des waterings précise qu'elle est favorable aux forages dirigés pour les grands watergangs.

Est-ce que du béton est injecté pendant les forages ?

Le seul produit utilisé pour le forage est la bentonite et aucun autre produit ne doit être injecté.

Recommandation du monde agricole : bien contenir la bentonite pour ne pas qu'elle se répande dans les sols. Il conviendra de tenir compte de cela dans le mode de gestion des eaux et déchets issues du chantier.

Il est alors précisé par GridLink que l'objectif est de définir trois zones temporaires de stockage ; ces trois zones pourront être décidées avec le Port et la Chambre d'agriculture. Dans le contrat des entreprises intervenantes, il sera mentionné qu'il est interdit d'entreposer du matériel dans les champs ou sur le bord des routes.

Est-ce que sur les zones de stockage, il y aura des terres excavées ou des terres apportées de l'extérieur. Où seront-elles situées et quelle sera la taille de ces zones de stockage ?

Il est prévu des zones de 60x40m. Certaines zones semblent indiquées pour ces entreposages et ont déjà été identifiées (comme HDD6 sur le plan). Si la Chambre ou des agriculteurs souhaitent proposer un endroit, GridLink est à leur écoute mais il faut que cela soit à proximité du tracé.

Concernant les terres, ce n'est que s'il y a un excédent qu'une partie pourrait être stockée dans les zones dont on parle.

Est-ce que qu'il est indispensable d'utiliser du béton dans la tranchée ? Il génère forcément des trafics routiers supplémentaires à proximité des parcelles agricoles pour son acheminement.

Selon la conception envisagée, il n'est pas prévu de couler du béton au fond de la tranchée. Ce qui sera utilisé, c'est un matériau à base de sable et de ciment. Cela implique d'amener des matériaux sur le chantier. Un travail est mené avec le cabinet d'études environnementales pour minimiser ces mouvements.

Et concernant la station de conversion, il faudra que le sol soit rehaussé pour être 4 m au-dessus du niveau de la mer. Cela implique aussi des mouvements de camions.

Est-ce que la plate-forme sera à la même hauteur que celle en cours de réalisation pour ENEDIS ?

Oui, exactement.

Pour faire le mélange de matière ciment/sable, est-ce que le sable du sous-sol peut être utilisé ?

Cette question n'a pas été étudiée jusqu'à présent ; il faut évaluer si le sable disponible sur place qui sera excavé peut convenir pour constituer le mélange et assurer les caractéristiques nécessaires.

Quelle méthode sera utilisée pour traverser les petits watergangs ? Est-ce que le mélange sable/ciment sera nécessaire ?

Des méthodes de type batardage seront mises en œuvre. Une profondeur minimum d'enfouissement du câble à 1,2 mètres est prévue. S'il s'agit d'un watergang qui doit être drainé ; il est possible d'enterrer plus profondément.

Certains watergangs sont instables et il faut maintenir les berges avec des pieux enfoncés parfois jusqu'à deux mètres. Comment faire dans ces cas-là ?

Pour l'instant, ce cas n'a pas été prévu mais il faudra le travailler avec l'entreprise qui sera mandatée. Il faudra qu'elle crée une zone de travail sécurisée et rendre le watergang dans l'état initial, y compris au niveau de la stabilité des berges. La meilleure marche à suivre est d'étudier chaque franchissement de watergang au cas par cas.

Recommandation du monde agricole : prévoir une emprise travaux suffisante pour les franchissements de watergangs, notamment en forage dirigé, et éviter, par exemple, le mélange de terres. Il peut aussi être envisagé de maintenir les berges en écartant un peu les pieux.

Quelles seront les contraintes qui s'imposeront, suite aux travaux, au réseau de wateringues pour assurer leur maintenance ?

L'objectif est qu'une fois le câble posé, il n'y ait aucune contrainte, y compris pour le réseau des wateringues. La meilleure marche à suivre est de se coordonner avec les personnes en charge du réseau pour s'assurer que la profondeur choisie est correcte. Si certains watergangs doivent être agrandis ou créés à l'avenir, il faudrait en avertir GridLink avant. Par exemple, le franchissement d'un watergang supplémentaire est anticipé parce que le Port de Dunkerque a averti de travaux futurs.

Question du garant

Si à l'issue des travaux, une difficulté apparaît, par exemple un souci de stabilité d'une berge, qui sera en charge de résoudre le problème ?

Si c'est un souci entraîné par les travaux de GridLink, alors c'est à GridLink de le résoudre. Dans ce cas-ci la responsabilité ira à l'entreprise qui est intervenue mais c'est GridLink qui emploie l'entreprise.

Pour les watergangs non franchis en forages dirigés, ne faut-il pas envisager un busage (canalisation) situé dans le watergang ?

Cette méthode n'a pas été envisagée mais peut être étudiée. Par contre, il faut bien sûr prendre en compte l'intégrité du câble et du watergang. Cette idée peut être intéressante parce qu'elle n'impose pas d'aller trop profondément ; mais le risque est que si des travaux de dragage sont réalisés dans le watergang, le câble soit endommagé.

Le mieux est de prévoir de travailler lors d'une réunion, avec l'entreprise qui sera choisie, sur la meilleure solution de franchissement pour chaque watergang.

Est-ce que la profondeur d'1,2 mètre est suffisante ? Pour certains agriculteurs, cela paraît trop peu.

C'est la profondeur habituelle, un standard pour des câbles électriques qui passent dans des terres agricoles.

Un agriculteur remarque, qu'au niveau du drainage, ce n'est pas assez profond. Parfois les drainages descendent plus bas.

GridLink souhaite préserver son câble et que les activités agricoles puissent se poursuivre normalement. Alors il serait bien que le monde agricole puisse signaler les terres drainées.

S'ensuit une discussion entre le Port et le monde agricole. Le port souhaiterait aussi connaître les terres drainées sur ses terrains. Cette information n'est pas connue. Il est précisé par un agriculteur que certains drainages sont très anciens.

Le port demande aux agriculteurs et à l'association de drainage la réalisation d'une cartographie de ces zones drainées et précise aussi qu'un enfouissement à 1,2 m, c'est très profond, bien plus profond que beaucoup d'autres concessionnaires de réseaux enterrés qui réalisent des travaux sur le territoire du GPMD.

Est-ce qu'un suivi de 4 ans afin d'évaluer les impacts sur les cultures est suffisant ? Parce que nous, les agriculteurs, sommes persuadés qu'il y aura des dégagements de chaleurs liés au câble.

Il y a dégagement de chaleur mais sans conséquence sur le rendement cultural car la chaleur dégagée est limitée à la proximité du câble. GridLink a des études qui peuvent être partagées sur ce sujet. Par ailleurs GridLink est prêt à assurer un suivi de quatre ans après travaux en lien avec la Chambre d'Agriculture. Et il y aura aussi des photos avant/après qui serviront de base de discussion.

Un agriculteur pense qu'il y aura forcément un impact et de plus de quatre ans parce que les terres sont remuées. D'autres projets l'ont déjà montré.

Un autre agriculteur propose d'étendre l'observation à plus de 4 ans car c'est la première fois qu'un câble de cette puissance-là est installé et donc il n'existe pas de retour d'expérience.

Il est possible de partir sur une durée de 4 ans, de regarder les résultats à cette échéance et de voir s'il est nécessaire de poursuivre le suivi ou non.

Malgré sa puissance, le câble est récent et donc plus performant en termes de technologie ; GridLink est donc persuadé qu'il n'y aura pas plus de dégagement de chaleur avec ce câble et qu'il n'y aura aucune différence entre les impacts de ce câble et ceux d'autres câbles déjà enterrés. Ce qui est proposé, c'est de renforcer la collaboration avec la Chambre et les agriculteurs pendant le chantier pour avoir des recommandations et éviter tout problème.

En termes de diffusion de chaleur, un agriculteur propose de voir ce qui se fait ailleurs ou de les modéliser.

Il est précisé que la fibre optique placée entre les deux câbles sert à mesurer la performance du câble et donc on peut en déduire la chaleur dégagée. RTE a des modélisations que l'entreprise peut partager. Pierre MORTREUX précise tout de même que la fibre optique sera positionnée trop proche des câbles pour mesurer la température et renseigner sur ce qu'il se passe en surface du sol, au niveau des cultures.

Recommandation du monde agricole : faire un état des lieux, exploitation par exploitation, avant les travaux.

Est-il possible de mettre en place un protocole d'accord sur la base de celui passé par RTE avec les Chambres d'Agriculture même si le maître d'ouvrage n'est pas RTE ?

Il est indiqué que GridLink n'a pas de droit de regard sur cet accord ; mais il est possible de s'en inspirer. Le Port précise que les zones sur ses terrains ne sont pas considérées comme des terres agricoles mais comme des terrains portuaires. Donc il n'y a pas d'obligation à dédommager les exploitants.

La Chambre souligne qu'il est dans l'intérêt de tous de préserver la qualité des terres et propose de se baser sur l'accord RTE pour établir un accord spécifique.

Est-ce que le câble peut provoquer des interférences sur les boîtiers électroniques présents sur les exploitations, notamment concernant l'élevage ?

Comme c'est une liaison en courant continu avec deux câbles (polarités opposées), cela implique qu'il n'y a pas de champ électromagnétique hors du câble ; ils s'annulent. Sans compter que le câble est enterré. Les effets à la surface sont négligeables. Des études ont été faites.

RTE indique que concernant le câble en courant alternatif, il n'y aura pas de champ électrique ; des champs magnétiques sont possibles ; ils sont étudiés et seront précisés dans l'étude d'impact mais ils sont en dessous des seuils.

Y aura-t-il besoin de compensations écologiques ? La profession souhaite qu'il n'en faille pas (pour ne pas consommer de terres supplémentaires).

Les études environnementales ont fait apparaître des enjeux de zones humides mais, surtout, au niveau d'habitats dans les dunes proches de la zone d'atterrissage, qui seront franchis en forages dirigés. Par contre la nécessité ou pas de mettre en place des compensations écologiques est en cours de validation. Si c'est nécessaire, des échanges avec la Chambre d'agriculture pourront avoir lieu.

RTE peut-il préciser le fuseau de moindre impact ?

Une carte est présentée. Une réunion spécifique sur l'adaptation précise du tracé sera à monter. La Chambre préconise une discussion collective et pas agriculteur par agriculteur. Il est aussi proposé d'inviter l'association de drainage à cette réunion.

S'ensuit une discussion sur le manque d'information des agriculteurs sur les prochaines réunions publiques. Le garant demande si la Chambre d'Agriculture peut envoyer une invitation à ses membres.

La profession agricole liste une série de points de vigilance et de suggestions :

- En matière d'hydraulique, des études amont sont à prévoir et la préparation du chantier devra se faire au moins à l'automne précédent le chantier d'installation des câbles souterrains
- Si c'est nécessaire, faire des rabattements de nappe
- Établir un plan de situation des drainages avant les travaux
- Partager les études de sol, notamment pour avoir une idée de la profondeur à laquelle pourraient être retrouvés les sables pissards
- Largeur d'emprise des travaux à 20 m ; à élargir si nécessaire
- Pistes de roulement : défavorable aux cailloux compte-tenu de retours d'expérience non concluants, il conviendra de privilégier d'autres méthodes
- Discuter des modes opératoires avec l'entreprise retenue et établir un suivi de chantier
- Bien réfléchir au positionnement des chambres de jonction car elles demandent de la place et génèrent des déplacements lors des travaux.

Le cabinet d'études environnementales résume les sujets apparus lors de l'étude d'impact puis les points évoqués lors de cette réunion technique :

Points apparus lors de l'étude d'impacts :

- potentielles remontées d'eau salée dans la tranchée (gestion de l'eau ; contrôle de salinité)
- tassements éventuels liés au passage et stationnement des engins (organisation et calendrier optimal)
- déplacements des camions (protection des pistes de roulements – calendrier)
- le drainage (avec la nécessité de mieux connaître le réseau actuel comme mis en évidence lors de la réunion)

Points évoqués lors de la réunion technique :

- les waterings
- le calendrier des travaux
- la localisation des chambres de jonction
- le béton et la bentonite à bien gérer
- l'éventuel dégagement de chaleur lié au fonctionnement du câble

En conclusion, Laurent DEMOLINS a trouvé la réunion constructive et considère qu'il est intéressant de poursuivre la coopération dans les prochains mois.

David BARBER remercie tous les participants car la réunion a été très productive et permettra d'améliorer le projet. Il propose de revenir vers les agriculteurs quand l'entreprise qui réalisera les travaux sera choisie. Il a noté également de bien mener des études avant, pendant et après le chantier. Ce sont des engagements qu'il prend. Enfin, il réaffirme qu'il espère que ces échanges seront poursuivis.